

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 61 (1952)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Page de la femme

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Ce sont les enfants qui ont raison...

Par Dora Bourquin

«Parlez-nous de l'enfance abandonnée», nous demande-t-on de divers côtés. Mais qu'entendent-on par «enfance abandonnée»?

### Autrefois...

Il fut un temps, celui de nos grand-mères, où le terme d'«enfant abandonné» évoquait encore, avant tout, l'image pathétique de l'enfant trouvé. Les romans de ce temps-là, surtout ceux dits «à l'eau-de-rose», fourmillaient d'histoires touchantes, dont le point de départ était la découverte d'un bébé tremblant de froid, sur le seuil d'une maison présumée hospitalière... En fait, la pratique de l'abandon délibéré était, autrefois, si répandue, que certains couvents avaient prévu des dispositifs grâce auxquels la jeune femme qui venait, de nuit, déposer son enfant, pouvait le faire en toute sécurité, sans être vue, et sans que l'enfant soit exposé pour le reste de la nuit aux intempéries du dehors.

### Aujourd'hui...

On ne trouve plus, de nos jours, d'enfants grelottants, déposés sur le seuil des maisons... La morale et le crime ayant progressé, parallèlement, les mères d'enfants illégitimes ont aujourd'hui ou le courage de faire face à leurs responsabilités et d'élever leur enfant, ou le cynisme de s'en défaire, avant ou après la naissance. D'autre part, si le sort de l'orphelin reste tragique sur le plan moral et affectif, il l'est beaucoup moins qu'autrefois sur le plan matériel: de plus en plus, l'enfant est recueilli par des membres de la famille, ou, à défaut, par des institutions qui se perfectionnent de jour en jour.

C'est donc sur un autre terrain que s'est transportée, actuellement, la question de l'enfance abandonnée.

### Les «Laissés-pour compte» de la Guerre

«Treize millions d'enfants européens», écrivait dernièrement le journal *Réforme* en France,



Ces enfants, mais aussi les autres... (Enfants yougoslaves errant au lendemain de la guerre.)

«ont payé de la perte de leur famille le prix de la politique des trop puissants.»

Il n'y a probablement pas, dans le sinistre bilan de deux guerres mondiales, de passif plus écrasant que le cortège de ces millions d'enfants arrachés à leur milieu, et inadaptés; et aucun des admirables efforts entrepris de toutes parts pour les sauver ne pourra jamais leur rendre ce qu'ils ont perdu.

Sur les traces de saint Vincent de Paul et de Pestalozzi, des hommes et des femmes se sont levés, partout, pour venir en aide à l'enfance errante et désaxée, et lui ont, par un miracle d'amour, rendu un foyer, un équilibre, une raison de vivre. Mais il est hors de leur pouvoir de rendre à ces enfants le foyer familial qu'ils ont perdu.

### La «Démission des Parents»

Que dire de la souffrance des enfants qui bénéficient d'un foyer «normal», mais qui, au sein même de ce foyer, sont «moralement abandonnés»?

«On a dit que le vingtième siècle était celui de l'enfance, que jamais on ne lui avait fait une pareille place. Sans doute, mais ce siècle est aussi celui de la démission des parents. Par un phénomène mystérieux qui ressemble à une sorte d'égoïsme, le père et la mère ont de plus en plus oublié qu'ils avaient un rôle à jouer dans la vie de leur enfant. Dans le monde désorganisé qui est le nôtre, ils ne se sont pas souciés de lui préparer une place à sa taille et de

la lui préparer eux-mêmes. On lui a découvert une quantité de besoins réels, mais on s'en est remis pour remédier aux fautes d'éducation à des systèmes, à des mouvements; or le club d'enfants le mieux organisé ne remplace pas une vraie famille.

«Le bien et le mal de l'homme mûr ont d'étranges réactions sur les existences enfantines; elles en portent les fruits indélébiles. Et il y a toutes les conséquences de la vie anormale que doivent mener par force tant de parents. Pour avoir ignoré tout cela, notre société découvre que ses enfants sont inaptes à la vie qu'elle leur destinait, et qu'à cause de cela il y a de plus en plus dans le monde d'hommes inutiles, de révoltés, d'aigris, d'êtres pour lesquels le sens d'une vocation n'existe pas \*.

### «Moralement abandonnés»

L'autorité tutélaire peut, déclare le Code Civil Suisse, retirer aux parents la garde de leur enfant, «lorsque son développement physique ou intellectuel est compromis ou lorsque l'enfant est moralement abandonné». Lorsque la carence des parents va jusqu'à «de graves abus d'autorité ou des négligences graves», cette autorité peut les déclarer déchus de leurs droits sur l'enfant, et privés de la puissance paternelle.

Et cet «abandon moral» paraît bien être une des plaies les plus graves de notre temps. Lais-  
sant de côté, faute de place, la question des en-  
fants que les centres médico-pédagogiques de  
Paris ont appelé les «irréductibles» qui restent  
heureusement une faible minorité, nous nous  
attacherons ici à ceux qu'ils qualifient de «ré-  
cupérables». C'est la grande masse. Pour les  
rendre à une vie normale, il faut, disent-ils,  
«ouvrir les yeux des parents sur les erreurs de  
leur propre comportement, qui sont presque  
toujours à l'origine du déséquilibre de l'enfant».  
...«Ouvrir les yeux des parents...» comme cela  
paraît simple, sur le papier!...

### Les causes de l'«abandon» moral

La famille a-t-elle encore une structure, ou un reste de structure, qui permette de rebâtir? Dans certains foyers, le vice, l'inconduite ou la négligence — ou les trois — ont fait des ravages qui ne laissent aucun espoir de recréer une atmosphère dans laquelle on puisse laisser vivre des enfants. Mais dans la plupart des cas, l'enfant moralement abandonné est victime de dé-  
ficiences beaucoup plus subtiles, plus difficiles à déceler... Dans le travail de détection qui s'impose, il n'y a pas de raccourcis, pas de solutions toutes prêtées. Les Anglo-Saxons l'ont admirablement compris, qui s'attachent, au moyen du «case-work», à prendre chaque cas pour lui-

même, à l'analyser sans idée préconçue; remon-  
tant pour cela au passé lointain des parents, à  
leur propre enfance. Combien d'adultes en effet  
font, sans le savoir, peser sur leurs enfants le  
poids de ce qu'ils ont eux-mêmes enduré autre-  
fois... D'autre part, un nombre impressionnant  
d'enfants qui constituent des «problèmes» an-  
goissants, se trouvent avoir été conçus ou mis  
au monde avant le mariage... Dans quelle  
mesure les parents font-ils inconsciemment  
peser sur eux la réprobation ou les difficultés  
que leur a causées un mariage forcé?

Il n'y a pas besoin d'aller jusqu'au cas  
extrême du re-mariage et de la présence d'un  
beau-père ou d'une marâtre, pour constater que  
des pères ou des mères peuvent en arriver, pour  
des raisons diverses et multiples, à détester leur  
propre enfant...

D'autres parents, au contraire, pour qui le  
mariage a été une cruelle déception, cherchent  
par tous les moyens à capter, au détriment du  
conjoint, la faveur et les grâces de l'enfant. Et  
l'amour passionné, exclusif et intéressé qu'ils  
lui marquent est aussi dangereux pour lui que  
le manque d'affection...

\*

Ce sont *les enfants qui ont raison*, s'ils pou-  
vaient exprimer ce qu'ils sentent, ils diraient:  
«Pourquoi n'avons-nous pas la joie, la sécurité,  
la détente et la tendresse dont nous avons be-  
soin, autant que d'air et de soleil? Pourquoi  
n'aimons-nous pas rentrer à la maison? La mai-  
son n'est pas faite pour nous, nous le sentons  
bien... Pourquoi ne nous aime-t-on pas pour  
nous-mêmes, pour ce que nous sommes? Qu'est-  
ce que cette angoisse qui pèse sur nous, ces  
mots-couverts, ces silences chargés d'électricité,  
qui nous obligent à refouler tous nos élans?  
Pourquoi nous punit-on aujourd'hui, alors  
qu'hier on nous flattait? Pourquoi n'avons-nous  
pas le droit, comme les autres enfants, de vivre  
notre vie?»

Ce cri, l'enfance malheureuse ne le poussera  
pas... Car elle ne sait pas ce dont elle souffre.  
Elle le saura plus tard, lorsqu'elle ira grandir  
la cohorte des adultes inadaptés, aigris, ou ré-  
voltés...

*Ce cri, c'est à nous de l'entendre...*

**La radio est faite pour être écoutée et non  
subie. Dès qu'on ne voit pas toute son attention  
à l'écoute, celle-ci devient nocive. Fermez le  
poste. Ecouter et ne faire que cela.**

**La radio est un délassement pour adultes. Ne  
laissez pas vos enfants écouter les émissions qui  
ne leur sont pas destinées, exception faite, si vous  
y tenez, pour les dernières nouvelles et la musique  
à leur portée.**

**Robert Dottrens.**

\*) «Réforme», 8 décembre 1951.